



Soutien à notre collègue enseignante des écoles gardée à vue le vendredi 23 mars à Paris.

**Solidarité avec les collègues parisiens !
Réaffirmons le droit de tous les enfants !**

Les événements qui se sont déroulés à Paris lors de l'interpellation de « sans papier » aux abords des écoles du 19^{ème} arrondissement soulèvent la colère de celles et ceux qui ont en charge les élèves en général. La garde à vue de notre collègue est inadmissible. Notre collègue a assuré la protection des élèves dont elle a la charge.

Les ordres qui ont été donnés aux fonctionnaires de police ont conduit à créer un climat d'insécurité et de violence aux abords d'une école. La directrice devait –elle pour y remédier appeler la police ? Ou bien, comme elle l'a fait permettre aux personnes et aux élèves de trouver calme et sérénité dans leur école de quartier ?

Le rectorat de Paris a cru bon de déclarer à la presse que la situation de notre collègue relevait d'une affaire privée, il a affirmé à la délégation intersyndicale du 26 mars alors que 2000 personnes étaient rassemblées devant le rectorat de Paris «qu'on ne savait pas sous quel statut elle était interrogée»!

Il a opposé une fin de non-recevoir concernant la demande de protection juridique du fonctionnaire.

Concernant les arrestations aux abords des écoles, il a renvoyé vers la préfecture de police.

Alors que, de par la loi, l'Etat doit protection à ses fonctionnaires, ses représentants académiques font le contraire ; alors qu'il demande aux enseignants d'assurer la sécurité des élèves aux abords des écoles, l'Etat les désavoue lorsqu'ils assument cette mission.

Nos collègues de Paris seront en grève ce vendredi 30 mars (décision de l'intersyndicale parisienne de ce mardi 27 mars 2007) pour dénoncer l'ensemble de cette situation et apporter leur soutien à la directrice de l'école. Un rassemblement est appelé à Sèvres-Babylone à 14 h ce même jour. Le SNUipp 93, conscient de la difficulté d'appeler à la grève dans des délais aussi courts et d'informer les familles dans des conditions normales, dépose un préavis de grève pour cette journée afin de permettre aux collègues de se rendre au rassemblement prévu en ayant organisé collectivement le service sur les écoles.

Nous affirmons que notre collègue ne doit en aucun cas être l'objet de poursuites. Nous apportons aux collègues parisiens tout notre soutien et leur affirmons notre vigilance quant aux suites qui seront données à cette situation. Nous rédigeons des motions de soutien que nous adressons à nos autorités de tutelle.

Concernant la situation des élèves dont les parents sont sans papier, nous resterons très vigilants quant au maintien de la Loi telle qu'elle existe : tout enfant vivant sur le sol français a un droit inaliénable à l'éducation et nous exigeons que ce droit soit strictement respecté.

Les enfants de « sans papier » ont peur lorsqu'ils vont à l'école, ils ont peur que leurs parents soient « attrapés » dans la journée et que leur famille soit expulsée contre leur volonté vers des pays que leurs parents ont dû quitter. Cette forme d'insécurité doit cesser. Le droit des enfants à l'éducation doit s'exercer dans la sérénité. Nous demandons que ces enfants et les jeunes majeurs scolarisés puissent poursuivre leurs études en France, au nom du respect de la Convention internationale des droits de l'enfant.